

RETAGNE OF THE PROPERTY OF THE



Sommaire

SPECIAL CESER

Séance plénière du 20 juin 2022

La Cgt exprime ses urgences dans la deuxième assemblée de Bretagne



EDITO de Stéphane CREACH Responsable du Groupe C.G.T. du CESER Les interventions de la CGT ont eu comme fil rouge durant cette session plénière du CE-SER, qui se déroulait au lendemain des élections législatives, de remettre la question de la place du travail au centre des préoccupations. C'est pourquoi, par exemple, dans le cadre de la nouvelle volonté stratégique du Conseil Régional au travers la « SRTES » qui se veut une démarche globale de révision des schémas économiques, d'emploi et de formation comme de l'enseignement supérieur et la recherche, la CGT a exprimé ses approches.

Dans le cadre assumé par le Conseil Régional de cette stratégie de transition économique et sociale, la CGT a rappelé la place des salariés.es pour un plan de rupture et de transfor-

mation sociale.

Il est évident pour la délégation CGT au CESER de Bretagne, que là, comme ailleurs, tous lieux d'intervention doivent être des moyens d'expression pour redonner du sens au travail et de la reconnaissance à celles et ceux qui en sont le vecteur.

C'est vrai à l'entreprise comme au niveau des administrations et dans un rapport de force entre capital et travail, la CGT doit redonner du souffle à sa campagne sur le coût du capital. Oui, le capital a un coût. Le travail, non, à lui il faut un prix.

Alors que l'inimaginable s'est produit avec le retour de la guerre en Europe, depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le 24 février 2022, le Président de la République, E. Macron, en appelle à « une économie de guerre. »

Cette guerre constitue probablement un tournant majeur. C'est une épreuve de vérité pour l'unité européenne. Elle repose également la véracité des organisations internationales et la nécessaire revalorisation de l'ONU. Réaffirmer l'attachement à l'Etat de droit et aux valeurs humanistes est plus que jamais essentiel.

Le mouvement syndical n'est certainement pas à la hauteur de la situation.

Il est fort dommageable aussi qu'au lendemain des élections législatives « du pays des lumières » qui, dans le berceau des représentants de la Nation, l'Assemblée Nationale, le syndicalisme français soit aussi discret sur le fait que 89 députés es du parti fasciste soit sous les Ors de la République.

La CGT au CESER -comme ailleurs- se doit d'être dans son rôle de syndicat à la recherche de solutions pour contribuer à des lendemains heureux.

Cela passe par la syndicalisation, le déploiement, la représentativité et la combativité porteuse de projets alternatifs permettant une reconquête industrielle au service du bien commun.

La souveraineté industrielle est une revendication de la CGT, souvent moquée, aujourd'hui beaucoup reprise, mais c'est avant tout une revendication de conjugaison sociale!

Attention au détournement possible de cette juste position qui doit se transformer en modification d'emprises industrielles locales avec l'emploi de qualité associé. Bougez-vous en territoires!

Edito

Elaboration de la stratégie régionale des transitions économiques et sociales—point d'étage

R. Le Nezet.....p.2

Mesurer la qualité et la durabili- • té du développement de la • Bretagne

S. Creachp.3 •

Charte régionale métiers conduite autocars

JL. Peltier.....p.3/4

Rapport financier 2021

S. Creachp.5

Avis sur le Rapport d'Activité et de Développement Durable

2021 **G. Urvoas**.....p.5/6

Site Internet:
www.cgt-bretagne.fr
mail:
cgt.bretagne@wanadoo.fr
Tél. 02 99 65 45 90
Fax: 02 99 65 24 98
Directeur de la
publication:
Alain LE CORRE
I.S.S.N.: 1258-7745
C.P.P.A.P.: 0723 S 07992

Bimensuel - 0,15€

Elaboration de la stratégie régionale des transitions économiques et sociales – Point d'étape

















La CGT partage l'avis du CESER sur les 7 pré orientations stratégiques, avec un sujet transversal pour ce qui la concerne :

 Cette stratégie régionale des transitions économiques et sociales du Conseil régional est l'occasion de réhabiliter la place et la défense des intérêts des travailleurs, qui, on le mesure et on l'a mesuré durant la crise Covid, subissent les transitions, par manque d'anticipation, en étant, trop souvent, les variables d'ajustements d'un monde économique en mutation.

A ce titre, la CGT précise que la Bretagne ne part pas de rien.



En fin 2013, le Pacte d'Avenir pour la Bretagne, prévoyait d'accompagner les travailleurs licenciés de l'agroalimentaire, des crédits pour la construction de logements sociaux, la rénovation thermique, le soutien à la filière de la volaille, au numérique, des aides aux entreprises, à l'agriculture, etc.

Dans ce même Pacte, au titre 1, une démarche unique en France s'entrouvrit avec la naissance d'une Conférence Sociale permettant la promotion du dialogue social territorial que nous retrouvons d'une certaine façon au sein du CESER, avec d'autres acteurs et

d'autres modalités de travail.

La crise du covid a révélé et accéléré les tendances existantes et « le quoiqu'il en coûte » du gouvernement n'aura pas permis d'atténuer la perte d'attractivité en terme d'emplois ; de nombreux secteurs économiques en Bretagne en sont victimes.

Pour la CGT, les travailleurs surnommés « invisibles », que nous côtoyons dans notre quotidien ne doivent pas être abandonnés dans la stratégie SRTES régionale puisque le Conseil Régional le dit lui-même : « la SRTES est une stratégie avant d'être un schéma ». Alors chiche, pour la CGT qui pratique elle-même la stratégie au service des valeurs humaines.

Nous réaffirmons dès lors qu'il ne peut pas y avoir d'égalité territoriale sans services publics de proximité. C'est certainement le défi majeur pour une réelle stratégie territoriale!

Il ne peut pas y avoir de transition écologique sans prise en compte de la préservation des ressources naturelles dans l'intérêt général, il ne peut y avoir de transitions sociales sans prise en compte des intérêts des travailleurs qui savent aussi rappeler aux institutions de la République qu'ils sont bien des citoyens.

Pour la CGT, il revient à la société civile d'agir et de réfléchir à la justice sociale et environnementale, de veiller à ce que les transitions répondent aux besoins sociaux et que surtout l'ensemble des aides publiques, attribuées au monde économique, se fasse sur des critères éco socio conditionnalité.

PLAN DE RUPTURE CGT

La CGT dessine depuis longtemps un véritable projet de transformation sociale. Ce projet actualisé est nommé « plan de rupture ». Il est bon de le rappeler dans cet hémicycle de la société civile organisée que les problèmes de recrutements ne sont pas du fait de la responsabilité des privés d'emplois, mais bien de la non qualité des emplois proposés et de la non rémunération juste du travail.

La précarité, même subventionnée, ce n'est pas un métier. Les bas salaires ne permettent pas de vivre dignement, les difficultés pour se loger ce n'est pas la vie « idéale », les contraintes vie privée / vie professionnelle sont réelles, le manque de reconnaissance n'est pas une vue de l'esprit, rien n'est ainsi le fruit du hasard.

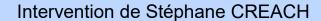
La réponse aux problèmes de recrutements et d'emplois en prise directe avec le tissu territorial ne peut pas être un recours aux travailleurs détachés d'Europe et d'autres continents dans de nombreuses entreprises bretonnes.

Un modèle social, pour qu'il soit pérenne, se doit d'apporter des réponses aux aspirations de sa jeunesse en tout premier lieu.

Quand les travailleurs ne trouvent plus leur part de progrès, quand la démocratie ne protège plus contre les inégalités créées par la folie du capitalisme, c'est la démocratie qui est en danger.

La CGT entend faire bouger les lignes dans un certain nombre d'institutions et c'est aussi le cas au CESER de Bretagne.

Mesurer la qualité et la durabilité du développement de la Bretagne

















Le CESER de Bretagne, deuxième assemblée régionale, fruit de la combinaison de la société civile organisée, a, de nouveau, répondu présent à un défi :

 Saisi par l'exécutif politique, le CESER est en mesure d'apporter des éclairages sur sa vision pour « mesurer la qualité et la durabilité du développement de la Bretagne ». Cependant, dans sa réponse argumentée, le CESER prévient, comme évoqué dans la saisine que le deuxième temps de son travail n'est pas encore venu.

Ainsi, le CESER renvoie aussi aux responsables politiques les enjeux pour lesquels il faille changer les paradigmes, puisque des questions et non des moindres leurs sont posées.

Si comparaison n'est pas raison, la CGT attire l'attention de notre assemblée, au lendemain des élections législatives, sur ce que Président de la République nomme la manière de la conduite de « la chose publique » au motif « d'une économie de guerre ». Pour la CGT, une chose est certaine, ces propos -graves- du

Chef de l'Etat démontrent, alors que c'est exactement l'inverse qu'il faille faire pour une économie de Paix, que nous allons avoir des contradictions de plus en plus flagrantes. Le CESER en pourrait être, dans une démocratie fébrile, une victime collatérale, il faut dès cet instant qu'il se prépare à se sortir des impasses qui déjà se dirigent vers lui.

La CGT l'a dit au bureau du CE-SER en adoptant ce rapport. Notre Conseil a cette intelligence de ré interpeller au travers plusieurs interrogations les élus.es régionaux sur leurs attentes réelles.

La CGT confirme ce jour son expression déjà rendue publique dans un certain nombre d'organismes, dont le bureau de la Conférence Sociale Bretonne, à savoir ce que les uns et les autres mettent derrière le mot « richesse ».

Si derrière ce mot. la reconnaissance humaine et environnementale est à mettre pour le moins au même degré que les questions financières, il va falloir que dans les faits cela se prouve.

Or, sur le sujet de la saisine, il est

précisé que l'on est sollicité dans le but d'élaborer un nouvel indicateur économique alternatif (...) en y intégrant pleinement les dimensions sociales et environnementales.

Cela renvoie à la question qui est bien développée dans ce rapport : que veut-on mesurer, quels objectifs veut-on atteindre?

La logique du rapport de 2017 du CESER cité à plusieurs reprises dans cet actuel travail était de remettre l'être humain dans son environnement au centre des préoccupations.

La CGT pense dès lors qu'il faille dire si cette logique sociale et environnementale, dans une construction économique à réinterroger, n'est pas, peut-être, la première question à se poser sur l'enjeu politique pour arriver à ce que des indicateurs puissent aller au cœur de la qualité de vie.

Transitions et ruptures négociées ne s'apprécieront qu'avec d'autres mécanismes et éléments de mesure que ceux employés jusqu'à lors d'un monde ancien de la primauté du Capi-

Charte régionale métiers conduite autocars

Intervention de Jean Luc PELTIER













situation de l'emploi décrite dans le bordereau mais à la différence qu'elle n'a pas attendu la prise en compte par les différents acteurs du secteur pour dénoncer cette triste réalité ! Plusieurs raisons

expliquent cette situation et sans prétendre être exhaustif nous citerons:

- Des conditions de travail qui se sont dégradées avec des amplitudes importantes, conséquence des demandes de dérogations horaires à 14h qui se multiplient ces dernières années...
- L'explosion des marchés d'agglomérations, suite à la loi NOTRE, qui a contribué à morceler et éclater l'activité, avec une multiplicité de billetteries qui complique le travail des conducteurs et la compréhension par les usagers, source de tensions, parfois vives...
- Des repos hebdomadaires réduits au maximum avec une semaine sur deux à 6 jours travaillés
- Les samedi et dimanche travaillés sans autre repos en semaine compte tenu de la pression sur l'activité et le manque de conducteurs
- Et évidement des salaires, qui même pour des temps complets, ne permettent plus à beaucoup de salariés de faire le plein de leur véhicule sans se mettre en difficulté sur les autres postes de dépense....

Pour la CGT. la situation de pénurie de conducteurs actuelle dans l'activité de transport de voyageurs n'est donc pas une fatalité. Cela fait une décennie que les organisations de salariés ont tiré la sonnette d'alarme ; cela avait d'ailleurs aboutit à la création d'une charte régionale dont les effets se font encore attendre et reste à mesurer ... C'est pourtant le même exercice qui nous est proposé avec cette nouvelle charte sensée combler les lacunes d'une GPECT qui a été totalement éludée par le patronat du secteur et les collectivités locales, donneurs d'ordres en matière de marchés publics.

La Région a promis et déclaré dans la presse qu'un coup de pouce en terme d'augmentation de salaires devait être porté. Cela est tout à son honneur mais ce ne sont pas des déclarations

d'intentions qui vont résoudre les problèmes mais bien des actes concrets dans toutes les entreprises concernées par les marchés publics! Malheureusement cette charte, qualifiée de vertueuse, ne serait qu'un engagement sur les marchés à venir et son application dépendra donc du rapport de force dans les entreprises et donc du niveau de dialoque social. Le risque d'une application à « géométrie variable » avec une mise en œuvre décalée et différenciée est alors bien réel. Le fait que la mesure s'éteigne d'elle-même au bout de trois ans ne nous parait pas réaliste et s'exonère de la réflexion sur la concurrence due à une demande portée sur le prix et non sur la qualité dans les marchés publics ces dernières années, notamment dans la suite logique de la loi NOTRE qui a vu des agglomérations se retrouver avec la compétence transport sans avoir les épaules techniques et financières pour l'assumer.

La mesure, visant les temps partiels qui ont un contrat entre 550 et 700 heures, n'est pas adaptée car beaucoup d'entreprises proposent déjà des contrats à 800 heures minimum en temps partiel et non en contrat période scolaire. seuls contrats qui permettent effectivement d'aller en dessous des 800 heures mais qui interdisent le travail le week-end et les vacances. Ainsi, la mesure de revalorisation salariale de 12,5 % ne portant que sur ce type de contrat est marginale et ne correspond que très partiellement à la réalité dans la profession.



Pour la CGT, une revalorisation du taux horaire avec un minima social obligatoire dans les marchés publics serait une mesure effective plus lisible pour tous les salariés. La CGT observe que, dans certains territoires, victimes de la négligence des uns et des autres, les parents vont devoir se débrouiller seuls à la prochaine rentrée pour que leurs enfants puissent se rendre dans leur école, qui, nous le rappelons, demeure obligatoire au moins jusqu'à 16 ans... Cette situation est clairement inadmissible!

Pour la CGT, cette nouvelle charte peut-être un des leviers pour remédier à une situation qui risque très rapidement de devenir inextricable mettant en péril l'activité, mais c'est surtout le respect des engagements pris qui permettront à terme de répondre à la pénurie de conducteurs avec 1000 conducteurs manquants régionalement et 15000 au moins au niveau national...

En tout état de cause, la démonstration est faite que le système de mise en DSP n'est en rien un gage de pérennité de l'activité. Au contraire, dans un contexte de contraintes économiques fortes en matière de dépenses publiques mises en œuvre ces dernières années. le renouvellement des DSP est l'occasion systématique de tirer les salaires et les conditions de travail vers le bas... Ces logiques, conjuguées aux effets des redécoupages territoriaux qui n'ont que pour horizon la marchandisation des services publics. remettent en cause le principe de continuité des services publics et in fine d'égalité de traitement!

Le résultat des élections tant présidentielles que législatives n'est-il pas l'expression de l'exaspération des populations face à ces choix politiques!

La CGT appelle de ses vœux la tenue d'une conférence sociale, à l'appui du travail restitué par le comité de suivi, prévue dans cette charte.

Rapport financier 2021

Intervention de Stéphane CREACH











La CGT va voter l'avis du CESER sur le dossier du Conseil Régional « rapport financier 2021. »

Ne revenons pas sur la conformité de ce rapport au code général des collectivités publiques mais attardons-nous malgré tout à ce que ce rapport ne dit pas et ce sera le propos principal de la CGT.

L'avis du CESER rend bien compte du sérieux de gestion du Conseil Régional et cela implique le personnel de ce même conseil, dans son ensemble, au-delà des seuls es élus es.

La CGT l'a exprimé dans au moins une commission et en bureau de coordination également :

 Quand on mesure le poids de l'intervention publique dans une économie dite ouverte et de « marché », on est en droit de savoir à quoi a servi l'argent des contribuables et pour quels résultats sur la vie de celles et ceux qui ne sont pas dans la sphère de ce qui est maladroitement nommé par la citation « acteurs économiques ». La CGT revendique avec insistance que la conditionnalité des aides publiques soit, pour paraphraser certains « tenants des cordons de la bourse » et autres « gardiens du Temple », « une règle d'or ».



Si nous devons bien en finir avec une chose, dans ce 21 siècle déjà bien tumultueux - malgré son jeune âge -, c'est avec le détournement de l'argenta public à des fins privées.

La CGT demande donc à travers son intervention de ce jour au CE-SER -au Conseil Régional- de réunir -pour la tenir réellement- une Conférence Régionale de l'économie et de procéder à une opération transparence sur le

sujet.

Lors de cette Conférence, le bilan détaillé des actions de l'ensemble des partenaires du Conseil Régional se devra d'être fait et il en va aussi bien sûr de l'Etat.

C'est comme cela que l'on mesurera l'éco socio conditionnalité des aides publiques au service du bien commun.

Il sera dès lors évident -pour tout le monde- que la pierre angulaire de ce moment de vérité sera la répartition des richesses et donc de la réalité des salaires en Bretagne pour une réorientation majeure en faveur des salariés.es des plus jeunes au plus âgés, des femmes aux hommes.

Pour préparer cette conférence, il serait fort utile de réunir le bureau de la Conférence Sociale, dans son format élargi, celui qui a prévalu lors de la crise Covid.

Avis sur le Rapport d'Activité et de Développement Durable 2021

Intervention de Gaëlle URVOAS





d'activité et de développement durable



Rapport d'activité et de développement durable



Rapport d'activité et de développement durable



Rapport d'activité et de développement durable



et de développement durable

La CGT apprécie de nouveau la visibilité de l'action publique régionale que permet le RADD, comme le souligne d'ailleurs fort justement l'avis du CESER. Il n'en reste pas moins vrai que les remarques du CESER émises de-

puis plus de 10 ans sur la conformité de ce rapport demeurent toujours vraies.

Ce rapport qui poursuit l'objectif de rendre compte de l'action du Conseil Régional avec encore plus d'informations que l'année dernière a une originalité du fait de plusieurs zooms.

L'année 2021 est celle du « redémarrage » des activités après une année 2020 marquée par la crise sanitaire due à la Covid. Plusieurs indicateurs ont montré que les actions prévues ont pu en formation, mais aussi besoins Le modèle économique que l'on être mises en œuvre.

traiter plus en profondeur l'action publique de la région Bretagne pour une évolution positive des engagements en matière de déve- La région agit où elle le peut et la loppement durable.

Les indicateurs mettent, sur de nombreux sujets, le doigt sur les écarts persistants entre les riches et les pauvres, l'environnement, les inégalités entre les femmes et les hommes pour de nombreux secteurs.

Si des solidarités ont vu le jour durant la crise passée, il est indéniable que le modèle économique capitaliste et ses dégâts sur la population a repris ses peuvent pas espérer continuer d'en ravages.

Il suffit de constater le gouffre entre les attentes des citoyen·ne·s et la réalité de ce qui est proposé.

Comment expliquer sinon que les besoins essentiels de la population ne puissent toujours pas être satisfaits : besoins en santé, en accompagnement des personnes âgées, en situation de handicap, jeunes,

en logement, besoins en transport doit encourager pour respecter les 2021 n'était pas encore l'année de public, et aujourd'hui s'intensifie de engagements pris doit s'éloigner mise en place du budget vert dont nouveau le besoin d'avoir les du soutien à une croissance nous espérons qu'il permettra de moyens de mettre de l'essence sans limite favorisant le capital dans sa voiture pour travailler et de au détriment des emplois, puil'alimentation saine dans son pa- sant sans fin dans des ressources nier.

> CGT salue les efforts faits notam- Comment expliquer sans cela le ment en matière de formation des désintérêt croissant de milliers de demandeurs d'emploi, tout en travailleurs envers certains secs'inquiétant des moyens qui seront teurs professionnels? disponibles pour poursuivre les investissements nécessaires pour la formation dans les lycées.

> La CGT estime qu'un des leviers SMIC, manque de reconnaissance, d'action du Conseil Régional est conditions de travail particulièrel'aide aux entreprises. Celles qui ment pénibles, inégalités salariales ne cherchent pas vraiment de solu- entre femmes et hommes. tions innovantes socialement ne bénéficier.

> que les critères d'éco socio con- trograder le service public, modèle ditionnalité soient définis de fa- qui a pourtant fait la preuve de son çon politique et surtout parfaite- efficacité. ment suivis. Il nous semble que c'est impossible lorsque seule la parole des dirigeants d'entreprise est retenue et pas l'avis des représentants des salarié·e·s.

naturelles finies et dégradant la biodiversité.

La plupart de ces métiers cumulent journée de travail fractionnée, temps partiels, salaire proche du

C'est aussi pour ces raisons que nombre de lois organiques, comme la LOLF, sont avant tout des lois La CGT insiste de nouveau pour de contraintes d'emplois pour ré-



Vous pouvez accéder :

- aux avis et vœux du CESER,
- aux interventions des membres CGT du CESER
- aux interventions de tous les autres membres du CESER

A partir du site du Conseil Régional : www.bretagne.fr puis La Région puis Le CESER puis Avis

À partir du site du Comité Régional CGT. : www.cgt-bretagne.fr puis CESER puis Les avis du **CESER**